



JOURNÉE AU TOURNOI DE MONTE CARLO

Conditions d'utilisation

Ces conditions d'utilisation concernent l'AVT ci après dénommée <<Association>> et l'adhérent inscrit à la sortie "Journée au tournoi de Monte Carlo" ci après dénommée <<Client>>

1. OBJET

Les présentes conditions d'utilisation ont pour objet de réguler les relations entre l'association et le client, Une fois que ce dernier a matérialisé sa demande de réservation par un <<bulletin de réservation>>.

2. DÉCLARATION DU CLIENT :

2.1 Le client déclare et garantit que toutes ses coordonnées figurant sur le bulletin de réservation sont authentiques et exactes.

2.2 Il déclare qu'il a pris connaissance des conditions du voyage et qu'il accepte de régler toutes les prestations commandées.

3. DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION :

3.1 L'association déclare et garantit qu'elle est agréée et à tous égards autorisée et réglementée par les lois en vigueur pour organiser cette sortie.

3.2 L'association déclare et garantit que toutes les prestations contenues dans le bulletin de réservation seront honorées conformément aux conditions prévues.

4. PRIX PRATIQUÉ :

4.1 Le prix contenu dans le bulletin de réservation comprend :

- Le transport en bus aller-retour
- 1 entrée sur le site du tournoi
- 1 place tribune prestige

4.2 Ne sont pas compris dans ces prix :

- Les repas
- Les boissons et extra,
- Toutes dépenses personnelles,
- Visites et excursions facultatives.

4.3 Les modalités de paiement sont celles prévues dans le bulletin de réservation.

5. INSCRIPTION :

Toute inscription doit être accompagnée du règlement du solde.

6. MODIFICATION :

Toute modification est considérée comme une annulation et une réinscription.



7. ANNULATION :

7.1 Du fait de l'organisateur :

Dans le cas où l'organisateur se trouverait obligé de modifier tout ou partie du programme prévu, soit parce qu'il ne rassemble pas un nombre suffisant de participants, soit pour des motifs étrangers à sa volonté, soit pour des raisons qui ont trait à la sécurité du client; ce dernier bénéficiera du remboursement intégral des sommes versées.

7.2 Du fait du client :

Aucun remboursement ne pourra être envisagé.

8. RESPONSABILITÉS :

8.1 RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION :

Agissant en qualité d'intermédiaire entre les clients d'une part et les prestataires de services, c'est-à-dire le transporteur et la S.M.E.T.T. « Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis » d'autre part, l'association ne sera pas tenue responsable vis-à-vis du client des accidents et dommages survenus au cours des voyages.

Pour ce qui est des conséquences résultant des infractions aux règles en vigueur dans le pays visité, tant pour les formalités de douane, règlement de police, que pour d'autres particularités locales, l'association ne peut être tenue pour responsable.

Il en sera de même pour les cas de force majeure (grève, retards, incidents techniques,...).

Toutes les mentions relatives aux prix, itinéraires, horaires ainsi que toutes informations données par l'association ne sont fournies qu'à titre purement indicatif et ne constituent pas un engagement de sa part.

L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent, en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté ou en cas d'insuffisance du nombre des participants, le droit d'annuler sa programmation.

8.2 RESPONSABILITÉ DU CLIENT :

Le prix du voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans les indications qui seront communiquées au plus tard 7 jours avant le départ ou encore en cas de non présentation des pièces nécessaires à la réalisation du voyage ou du séjour (passeport, carte d'identité...).

Les mineurs seront sous la responsabilité exclusive de leur accompagnant qui ne pourra être l'association.

Sortie du tournoi : Une fois admis dans l'enceinte du tournoi, toute sortie est définitive.

9. ASSURANCES :

9.1 Le client doit s'assurer être en possession de toute assurance nécessaire (responsabilité, assistance...) en cas d'incident lors de ce voyage.

10. RÈGLEMENT DES LITIGES :

Tout litige découlant de l'application du présent contrat sera réglé à l'amiable, ou à défaut, porté devant les juridictions compétentes.

SIGNATURE ET CACHET DE L'ASSOCIATION

Association Venelloise de Tennis
Parc des Sports
Chemin du Collet Roder
13770 VENELLES
04 42 54 07 18



Parc des sports
13770 Venelles
06 95 64 58 53
tc.venelles@fft.fr

JOURNÉE AU TOURNOI DE MONTE CARLO
Conditions d'utilisation

BULLETIN DE RÉSERVATION

NOM	PRÉNOM	TÉLÉPHONE	MAIL	NUMÉRO DE PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ	TYPE DE RÈGLEMENT (espèces / chèque /cb)	TARIF
						65€
						65€
						65€
						65€
						total :

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation et je les accepte

À :

Le :

Signature :